

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 28 MAI 2024**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 22 mai 2024

**Date d'affichage** : 22 mai 2024

#### **Étaient présents** :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

#### **Étaient excusés** :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

#### **Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

#### **DELIBERATION N° 2024-05/49 : PRIX RIOUSSET 2024 – ÉLECTION**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Leila CHEVALIER, Conseillère municipale déléguée aux Festivités, qui expose au Conseil municipal que Monsieur François-Frédéric RIOUSSET a institué, par testament en date du 11 mai 1876, un Prix qui devra être décerné, chaque année, le 3<sup>ème</sup> dimanche de juin à :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05

1°) « Une jeune fille native de VALREAS, sachant lire et écrire, âgée de 18 ans au moins et de 24 ans au plus, qui l'aura le mieux mérité par sa bonne conduite, son travail et l'accomplissement de ses devoirs envers sa famille et la religion catholique » ;

2°) « Un jeune homme célibataire natif de VALREAS, sachant lire et écrire, âgé de 22 ans au moins et 28 ans au plus, qui l'aura le mieux mérité par son habileté dans les travaux d'agriculture ou d'art mécanique et, en outre, par sa bonne conduite en bon catholique ».

Certaines conditions d'attribution du Prix RIOUSSET ont été modifiées par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 1991 à savoir :

1° - Les conditions d'âge sont communes pour les candidats et candidates : 18 ans au moins et 25 ans au plus, 18 ans révolus avant le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de juin et 25 ans au plus ce 3<sup>ème</sup> dimanche (date de remise du Prix retenue par le fondateur) ;

2° - Le candidat ou la candidate doit être né(e) à VALREAS ou pour le moins, être domicilié(e) dans la commune depuis 15 ans ;

3° - Le candidat ou la candidate doit l'avoir le mieux mérité pour sa bonne conduite dans son travail, en lieu et place de « par son habileté dans les travaux d'agriculture ou d'art mécanique et, en outre, par sa bonne conduite en bon catholique ».

La date de remise du prix a été modifiée et approuvée dans cette même séance du Conseil municipal du 28 mai 2024 permettant de la prendre en compte pour l'année 2024.

Ainsi les deux jeunes lauréats recevront leur prix (d'une valeur de 300 €), samedi 22 juin 2024 à 11 heures, lors de l'inauguration de la Foire de la Saint-Jean.

Les candidates et candidats pour l'année 2024 sont les suivants :

**CANDIDATE :**

[REDACTED]  
Date et lieu de naissance : [REDACTED] à Valréas  
Profession : Etudiante en BUT Carrières Juridiques  
Adresse : [REDACTED] VALREAS  
Parents : fille de [REDACTED]

**CANDIDATS :**

[REDACTED]  
Date et lieu de naissance : [REDACTED] à Valréas  
Profession : Etudiant en DCG  
Adresse : [REDACTED] VALREAS  
Parents : fils de [REDACTED]

[REDACTED]  
Date et lieu de naissance : [REDACTED] à Valréas  
Profession : Militaire, agent d'Opération Aérien  
Adresse : [REDACTED] VALREAS  
Parents : fils de [REDACTED]

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame CHEVALIER,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **DÉSIGNE** comme assesseurs Madame Christiane MERY et Monsieur Clément JACQUIER pour procéder aux opérations de dépouillements ;

■ **PROCÉDE** au vote à bulletin secret pour désigner les lauréats 2024,

1<sup>er</sup> tour pour la candidate :

Elus présents : 22  
Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)  
Bulletin nul/blanc : 1  
Suffrages exprimés : 27

a obtenu : [REDACTED] 27 voix

1<sup>er</sup> tour pour les candidats :

Elus présents : 22  
Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)  
Bulletin nul/blanc : 1  
Suffrages exprimés : 27

ont obtenu : [REDACTED] 18 voix  
[REDACTED] 9 voix

[REDACTED] et [REDACTED], ayant obtenu la majorité absolue, sont **élus lauréats 2024 du Prix Rioussel.**

Ils recevront leur prix d'une valeur de 300 €, le samedi 22 juin 2024 à 11 heures, lors de l'inauguration de la Foire de la Saint-Jean.

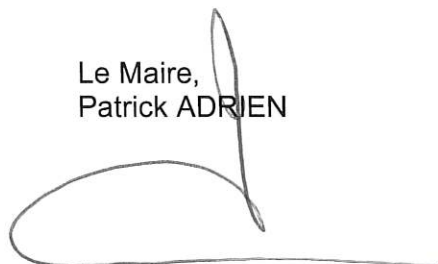
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Christiane MERY  
Adjointe au Maire



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 31 MAI 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05